

Allongement des délais, hausse des prix, pénuries, arnaques, participation aux frais d'équilibrage, décrochage... tout n'est pas rose dans la vie du (futur) «prosumer».

Photovoltaïque: ne tombez pas dans le panneau

CAROLINE SURY

Plus la crise énergétique perdurera, plus les Belges qui le peuvent se ruieront sur les panneaux photovoltaïques (PV). Résultat: depuis un an, les délais ne cessent de s'allonger, au point que certains installateurs n'acceptent plus de nouveaux clients.

À titre d'exemple, il y a moins d'un an, en novembre 2021, Energreen parvenait encore à livrer sa clientèle en 6 à 8 semaines. Désormais, cet installateur du Brabant wallon signale que, même s'il engage massivement, il faut compter 9 à 10 mois. Un laps de temps confirmé par Bernard L., qui a signé un bon d'achat le 17 août dernier: il devra patienter jusqu'au 19 avril 2023 pour bénéficier de son installation photovoltaïque.

«Ces délais commencent à être problématiques, car on doit désormais annoncer aux gens qui nous contactent qu'ils ne bénéficieront sans doute pas encore de leur installation pour l'été prochain, surtout si Bruxelles diminue le nombre de certificats verts distribués pour les nouvelles installations à partir de l'année prochaine (voir encadré)», prévient Alexis Vander Putten, directeur général d'Energreen.

Attention, si vous habitez en Wallonie et que vous souhaitez profiter du mécanisme du «compteur qui tourne à l'envers» pour rentabiliser plus rapidement votre investissement, il est plus que temps de trouver un installateur qui pourra vous fournir une installation avant l'échéance du 31 décembre 2023. En effet, seuls les «prosumers» (propriétaires de PV) qui auront fait placer et réceptionner leur installation au plus tard à cette date pourront continuer à bénéficier du compteur qui tourne à l'envers jusqu'au 31 décembre 2030.

Hausse des prix et pénurie

Attention, plus vous attendez, plus le prix d'une installation augmente. En un peu plus d'un an, le prix HTVA est passé de 1,3 euro par watt crête (Wc) à quasi 2 euros/Wc. Il peut cependant varier en fonction du nombre des panneaux installés.

De plus, certains installateurs n'excluent pas que les prix augmentent encore d'ici la fin de l'année, alors que d'autres font déjà face à une pénurie d'onduleurs. Il s'agit d'un boîtier qui permet de convertir le courant continu des PV en courant alternatif adapté au réseau électrique de l'habitation.

«Nous en avons encore et faisons le maximum pour nous protéger d'une rupture de stock», rassure Alexis Vander Putten. «Mais il n'y a pas de garantie absolue qu'il n'y aura pas de problème dans les mois à venir, malgré notre vigilance.»

«Cependant, même si cela contribue à les augmenter, nous ne croyons pas que les prix doubleront d'ici un an.»

Arnaques

Vu les délais à rallonge et la hausse des prix des installations, les escrocs sont aussi au rendez-vous pour appâter les plus pressés, sur les réseaux sociaux ou ailleurs sur le web, via des publicités vantant une installation dans le mois ou des primes... inexistantes.

Si vous répondez à l'une de ces offres, notamment en remplissant un questionnaire en ligne, vous risquez soit de dévoiler vos données personnelles (qui seront ensuite revendues à des fins de marketing), soit d'avoir affaire à des commerciaux très insistants.

«Et il y a de fortes chances pour que ces derniers vous proposent un devis bien plus cher que celui d'installateurs sérieux, mais qui n'ont actuellement pas d'autre moyen que de vous faire patienter quelques mois avant de réaliser l'installation», prévient Régis François, président de l'ASBL BeProsumer (anciennement dénommée TPCV pour Touche pas à mes certificats verts), l'association de défense des propriétaires de PV.

Parfois, le devis est proposé sous forme de mensualité: par exemple, 150 à 200 euros par mois durant un certain laps de temps. Mais si vous faites vos calculs, vous vous rendrez compte que vous payerez deux fois plus cher votre installation par rapport au prix proposé par un installateur ayant pignon sur rue.

«Pour juger d'un devis valable au niveau prix, sans complication supplémentaire au niveau de l'installation, basez-vous sur un prix moyen de 1,8 euro/Wc HTVA de panneaux installés», conseille Régis François.

«Une installation de 5.000 Wc doit donc coûter environ 9.000 euros HTVA pour du matériel de première qualité et surtout installé par de vrais toituriers professionnels. D'expérience, ce poste est souvent négligé, alors qu'il concerne une installation fixée à votre toiture pour 25 ans minimum.»

De fait, certaines sociétés moins regardantes font appel à de la sous-traitance sous forme de main-d'œuvre étrangère souvent moins qualifiée pour poser des PV, ce qui risque de causer des dégâts. «J'ai déjà pu observer de mauvais raccordements électriques, des infiltrations d'eau, et même des panneaux cloués aux tuiles. L'appel à une sous-traitance de piètre qualité peut donc rapidement porter préjudice sur la garantie décennale.»

Régis François signale au passage que l'ASBL BeProsumer travaille actuellement à la refonte de son site internet et que celui-ci affichera d'ici quelques semaines une liste d'installateurs fiables et agréés par ses soins.

Décrochage

Une fois vos PV installés, il arrive – selon les cas – que vous soyez directement confronté à un problème de rentabilité ou que celui-ci survienne au fur et à mesure que vos voisins font installer à leur tour des PV. Il s'agit du «décrochage».

Pour bien comprendre, imaginez une belle journée d'été et un quartier où il y a de nombreuses installations photovoltaïques. Dans ce cas, il peut arriver qu'entre 11 h et 14 h 30 (c'est-à-dire au moment où la production solaire est à son maximum), les onduleurs décrochent. Cela signifie qu'ils se mettent en mode sécurité et qu'ils s'arrêtent. Par conséquent, le prosumer peut perdre jusqu'à 30% de production sur une journée.

Mais quelle est la cause de ce décrochage? Le réseau. En gros, il n'a pas été conçu pour absorber une injection massive d'électricité produite par des PV. Pour Rémi Thirion, administrateur de BeProsumer, ce problème d'onduleur qui décroche à cause de la vétusté du réseau a le potentiel de créer un scandale encore pire que la bulle des certificats verts du début des années 2010.

D'où cette question que vous devez désormais vous poser: l'infrastructure de ma rue permet-elle d'absorber l'entièreté de ma production? «Malheureusement, aujourd'hui, aucune autorité compétente ne vous donnera une recommandation», explique-t-il. «D'après nos informations, les demandes d'installation sont toutes autorisées par les gestionnaires de réseau et de distribution (GRD), peu importe l'état de vétusté du réseau sur

lequel vous souhaitez vous raccorder.»

«Les prosumers qui, dans mon cas, n'ont même pas vérifié la conformité de la terre, sachant qu'un organisme de contrôle passe en revue l'installation à la fin de leur chantier, ne vérifient pas cette donnée. Il est alors nécessaire de (demander à un électricien de) contrôler la tension des phases du réseau entre 12 h et 14 h lors des journées ensoleillées, si possible au mois de mai-juin, car le rendement des panneaux est maximum dans le 'froid ensoleillé'»

«Si la tension dépasse un certain seuil (257 volts) pendant 10 minutes, l'onduleur se mettra en sécurité plusieurs fois par jour, voire de manière continue pendant les heures de rendement maximum. Bref, la rentabilité espérée est alors plombée.»

«Pire, certains de nos membres nous rapportent qu'avec cette tension sur le réseau, certains de leurs électroménagers rendent l'âme, ce qui est quasi impossible à prouver pour chercher un quelconque dédommagement auprès de leur GRD.»

Quelle est la solution? Même si vous auto-consommez l'électricité produite par vos PV entre 12 h et 14 h, votre onduleur décrochera quand même, étant donné que vous êtes relié au réseau.

Ores, qui est le GRD de près de 75% des communes wallonnes, conseille aux prosumers victimes de décrochage de faire d'abord vérifier leur installation intérieure. «Si l'installation intérieure n'est pas la cause du problème, le prosumer doit contacter son GRD qui viendra faire des analyses et proposer des solutions», conseille Annabel Vanbever, la porte-parole d'Ores. «La solution peut être un renforcement du réseau (dans certains cas, un changement de phase, sans qu'un renforcement soit nécessaire, peut résoudre le souci).»

Cela dit, ce GRD a bien conscience du phénomène à plus large échelle. Il a donc élaboré un plan industriel «ambitieux et réaliste» pour la période 2023-2028, destiné à permettre à la Wallonie et à ses citoyens de réussir la transition énergétique, «tout en augmentant en parallèle notre indépendance énergétique».

Concrètement, ce plan industriel vise, entre autres, à investir de manière ciblée dans l'infrastructure des réseaux de distribution pour permettre d'accueillir davantage de production d'énergie verte et locale, et d'accueillir les nouveaux usages en termes de mobilité électrique. «Les investissements prévus dans notre plan industriel seront fonction des besoins des clients et de la configuration du réseau, et seront donc prioritaires.»

À ce propos, dans son édition du 10 juin, le journal L'Avenir indiquait que la Province du Brabant wallon était prioritaire, car, selon Ores,